

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 12 Avril 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILHI – M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 7

Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI

Absent Excusé : 1

J. BORTOLI

Absents : 6

A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0038 : Affectation du résultat 2017 du Budget Annexe Locaux commerciaux II.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14 en vigueur,

**Vu** sa délibération n°DEL\_2018\_0026 du 12 avril 2018 portant sur l'arrêt du compte de gestion « Locaux commerciaux II » exercice 2017,

**Vu** sa délibération n°DEL\_2018\_0031 du 12 avril 2018 portant sur l'approbation du compte administratif « Locaux commerciaux II » exercice 2017,

**Vu** l'avis de la commission des services ressources du 9 avril 2018,

**Considérant** la nécessité de reprendre les résultats de l'exercice budgétaire 2017 constatés lors du vote du compte administratif,

**Délibère et,**

**Article unique :**

**Décide** de reprendre le résultat excédentaire de clôture 2017 de la section de fonctionnement -Budget Annexe Locaux Commerciaux - soit la somme de 397 954,53 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté », du budget 2018,

**Décide** de reprendre le résultat excédentaire de clôture 2017 de la section d'investissement - Budget Annexe locaux commerciaux, soit la somme de 14 662,73 € au compte R001 « Résultat d'investissement reporté » du budget 2018.

**Dit** que ces affectations seront inscrites au Budget Annexe Locaux Commerciaux II 2018.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : Voix pour:24

Voix contre : 2 (K. OUKBI, A. LAMOTHE)

Absentions : 2 (S. GIBERT, C. M'PIANA)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 18 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2018

